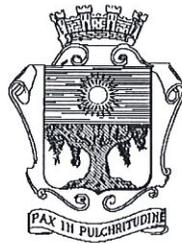




DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 01 – DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Séance Publique Ordinaire du 7 MARS 2019
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Claude CALIMAR, Mme Arzu BAS-PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Catherine LEGROS, Mme Aimée GARZIGLIA, Mme Yvette RODA, Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, Mme Françoise SANCHINI, M. André RIOLI, M. Nicolas SBIRRAZZUOLI, M. Philippe RASTOLDO, M. Bernard MAILLE, Mme Carollé LEBRUN, M. Stefan VOISIN, Mme Flora DOIN,

PROCURATIONS : M. Bernard MACCARIO à Mme Catherine LEGROS, Mme Evelyne BOICHOT à Mme Joëlle HENON-DECOUARD, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, Mme Sophie REID à Mme Marie-José LASRY, Mme Cécile GARBATINI à Mme Arzu BAS-PANIZZI.

QUORUM : 14

PRESENTS : 21

VOTANTS : 26

Secrétaire : Mme Flora DOIN

Date de convocation de séance : 28 février 2019



I - DECISIONS MUNICIPALES : COMPTE-RENDU

Monsieur le Maire donne lecture des dernières décisions municipales prises dans le cadre des délégations au Maire en vertu de l'article L 2122-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

2018 – 66 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « Union des Plaisanciers Berlugans », sise 17, rue Galliéni à Beaulieu-sur-Mer, d'une convention portant sur la location d'un poste d'amarrage situé sur le plan d'eau du port de plaisance des Fourmis. Le montant annuel de la location est de 918 € et celle de la cotisation UPB de 60 €.

2018 – 67 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association « OPERATION », ayant son siège social au 1835 route de Saint Laurent à LA GAUDE (06610), d'un contrat portant sur la représentation de quatre concerts lyriques. Le montant forfaitaire des prestations est de 4800 € TTC (quatre mille huit cents euros).

2018 – 68 : Il a été décidé d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Narriman KATTINEH-BORGNAT, avocat inscrit au Barreau de NICE, domicilié au 8, Bd Dubouchage à NICE avec la passation et la signature d'une convention d'honoraires dans le dossier « SAS Hôtel Le Métropole » (appel du jugement du Tribunal Administratif de NICE du 20 septembre 2018 relatif au permis de construire PC n°00601114S004 par La Réserve de Beaulieu & Spa).

2018 – 69 : Il a été décidé d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Narriman KATTINEH-BORGNAT, avocat inscrit au Barreau de NICE, domicilié au 8, Bd Dubouchage à NICE avec la passation et la signature d'une convention d'honoraires dans le dossier « SAS Hôtel Le Métropole » (appel du jugement du Tribunal Administratif de NICE du 20 septembre 2018 relatif au permis de construire PC n°006 011 14 S004 par la SCI LA MAGUELONNE, la SARL BORDES & SON MANAGEMENT et la SARL BORDES AND SON).

2018 – 70 : Il a été décidé d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Narriman KATTINEH-BORGNAT, avocat inscrit au Barreau de NICE, domicilié au 8, Bd Dubouchage à NICE avec la passation et la signature d'une convention d'honoraires dans le dossier « SAS Hôtel Le Métropole » (appel du jugement du Tribunal Administratif de NICE du 20 septembre 2018 relatif au permis de construire modificatif PC n°006 011 14 S004 M01 par la SCI LA MAGUELONNE, la SARL BORDES & SON MANAGEMENT et la SARL BORDES AND SON).

2018 – 71 : Il a été décidé d'ester en justice et de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Narriman KATTINEH-BORGNAT, avocat inscrit au Barreau de NICE, domicilié au 8, Bd Dubouchage à NICE avec la passation et la signature d'une convention d'honoraires portant sur la procédure de fond (annulation arrêté de péril imminent) introduit par Madame MOUCHOTTE (TA NICE dossier n° 180389-5).

2018 – 72 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'entreprise « Food Truck Made With Love », représentée par Mme Emilie GIRONNE LAVY, sise 1060 chemin Saint Julien à Biot (06410), d'une convention d'occupation portant sur la tenue d'un



stand snack- buvette lors des journées d'exploitation de la patinoire synthétique à l'occasion des Fêtes de Noël organisées par la Ville de Beaulieu-sur-Mer, dans la cour de l'école élémentaire du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclus sauf le 25 décembre. Le montant de la redevance d'occupation sera équivalent à 8% HT du chiffre d'affaires.

2019 – 01 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association PANDA EVENTS ayant son siège au 99-101, route de Canta Galet à NICE (06200), d'un avenant n°2 au marché n°2017/MP/06 du 26 octobre 2017 (organisation, programmation et fourniture clés en main de trois soirées lors du festival de musique « Les Nuits Guitares » - édition 2018 – 2019 – 2020) portant sur le versement d'une avance d'un montant de 17061,62 € HT (18000 € TTC), soit 30% du montant du marché.

2019 – 02 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société LEASYS, sise 48/60 Bd du Point du Jour à Saint-Laurent-du-Var, de deux contrats portant sur la maintenance de photocopieurs couleurs et N&B situés respectivement au sein de la police municipale, du service des sports et du centre technique municipal. Le coût unitaire des photocopies N&B du contrat portant sur les photocopieurs couleurs KM C224 situés à la police municipale et au centre technique municipal est de 0,005€ HT et celui de la couleur est de 0,05 €HT. Le coût unitaire des photocopies N&B du contrat portant sur le photocopieur BH 223 situé au service des sports est de 0,0065 € HT. La durée de chaque contrat est d'une année.

2019 – 03 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société CITEPARK SAS, sise 34, rue Charles-Piketty à Viry-Chatillon (91170), d'un avenant n°1 à l'accord-cadre à procédure adaptée avec émission de bons de commande portant sur l'entretien et la maintenance des horodateurs en date du 08 octobre 2018.

2019 – 04 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société MC RIVIERA PAYSAGE, sise 57, rue Grimaldi à MONACO (98000), d'un contrat portant sur l'entretien des espaces verts situés avenue des Hellènes, rue Eiffel et Bd Maréchal Joffre. La durée du contrat est de 12 mois. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 9000 € H.T.

2019 – 05 : Il a été décidé la passation et la signature d'un accord-cadre portant sur la fourniture de fleurs pour le service municipal des espaces verts, pour chaque lot ci-dessous, avec les entreprises suivantes :

- lot n°1 « tapis fleuri » : offre de la SCEA CHAMOULAUD sise 7825, avenue des Pyrénées à Le BARP (33114),
- lot n°2 « Fleurs diverses » : offre de la EARL ZULIANI G sise 358, chemin de Peyre-Long à Saint Paul (06570).

La durée de l'accord-cadre est de trois ans à compter de sa notification.

2019 – 06 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société ARPEGE, ayant son siège social au 13, rue de la Loire à Saint Sébastien sur Loire, (44236), d'un contrat portant sur la licence d'utilisation et la maintenance du progiciel MELODIE V5 destiné au service de l'état-civil de la mairie de Beaulieu-sur-Mer. Le montant forfaitaire annuel des prestations est de 289,90 € H.T. La durée de la convention est de un an renouvelable quatre fois par reconduction tacite.



2019 – 07 : Il a été décidé la passation et la signature avec la SASU HOME AND NETWORKS, sise 3-5 Bd Maréchal Joffre à Beaulieu-sur-Mer, immatriculée au RCS de NICE sous le n°424630523, d'un acte portant renouvellement du bail commercial du local situé 4 avenue Fernand Dunan à Beaulieu-sur-Mer. Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années. Le montant du loyer annuel est de 15.360 euros HT, taxes et charges en sus.

2019 – 08 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société PINK ORGANISATION, ayant son siège social au 220, avenue de Fabron 06200 NICE, d'un contrat portant sur l'organisation d'une animation qui se déroulera le samedi 02 mars 2019, dans la cour de l'école élémentaire, à l'occasion du carnaval des enfants. Le montant forfaitaire des prestations est de 1.800€ HT, soit 1.899€ TTC (TVA 5,5%).

2019 – 09 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'Agence Captours Voyages–Seemore, 33 Boulevard Leclerc à Beaulieu sur Mer, d'une commande portant sur l'achat de billets d'avion à hauteur de 1.702,22 € TTC et de billets de train pour un montant de 416 € TTC, pris dans le cadre de la 5ème édition du festival de récit de voyage « Au Tour du Monde » qui se déroulera le 23 mars 2019.

2019 – 10 : Il a été décidé la passation et la signature avec l'association REV'ALIZES, sise 73, rue de Turenne à Lille (59000), d'un avenant n°1 à la convention du 13 novembre 2018 portant sur l'hébergement, la restauration, le forfait de ski, la location de matériel de ski, les cours de ski, lors du séjour qui se déroulera du 17 au 23 février 2019, au domaine de Mondolé Ski - Lurisia (Italie).
Le montant total du séjour est porté à 17.640 euros (36 participants x 490 €, au lieu de 27 participants).

2019 – 11 : Il a été décidé la passation et la signature avec la société OGF sise 31, rue de Cambrai à PARIS CEDEX 19, d'un accord-cadre avec émission de bons de commande portant sur des prestations de reprise de concession et d'inhumation en terrain commun. La durée de l'accord-cadre est de 1 an renouvelable trois fois par reconduction tacite.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

- Prend acte des décisions qui lui sont présentées.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX